

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1658

présenté par

Mme Pinel, Mme Dubié et M. Falorni

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« Les indicateurs de coûts de production doivent être nationaux et non européens. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'éviter de prendre en considération des références qui ne correspondraient pas à la réalité vécue par les producteurs français, le présent amendement précise que les indicateurs de coûts de production devraient être nationaux et non européens.